



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 JUIN 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0228**

Evolution de la tarification de la mise à disposition de locaux de l'Espace France Services intercommunal situé à Pontcharra pour l'année 2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 9
Absents : 1 (Philippe LORIMIER)
Excusés : 9
Pour : 73
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUIL. 2026

et publié le

02 JUIL. 2026

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 juin 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Fabrice RAFFA, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Anne-Françoise BESSON à Christophe DURET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Thierry FEROTIN à Dominique BONNET, Sandrine GAUCHON à Adrian RAFFIN, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Jean-Marc MICHEL à Christophe SUSZYLO, François OLLEON à Jean-François CLAPPAZ, Marc ROSSET à Martine KOHLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment ses compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2026-0049 du 2 février 2026 relative à la tarification de la mise à disposition de locaux de l'Espace France Services intercommunal situé à Pontcharra pour l'année 2026,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Monsieur le Président rappelle que Le Grésivaudan porte des équipements d'accès aux droits dans le cadre de sa politique d'action sociale.

Depuis le 17 octobre 2022, la communauté de communes Le Grésivaudan dispose d'un Espace France Services intercommunal situé 33 rue de la ganterie à Pontcharra et des permanences délocalisées sur plusieurs communes.

La délibération communautaire n°DEL-2026-0049 en date du 2 février 2026 a établi les nouveaux tarifs de mise à disposition de locaux au sein de l'Espace France Services. Ces nouveaux tarifs prennent en compte les superficies des espaces alloués aux partenaires. La présente délibération vient compléter cette dernière délibération.

Afin de clarifier la tarification des salles mises à disposition, il est proposé de :

- Préciser et compléter le tableau des tarifications de la délibération n°DEL-2026-0049 de la manière suivante, avec l'identification des salles et le tarif à la demi-journée :

Tarification (en €) - 3€/m²	Salles 35-40 m² : Col du Granier, Col de l'Alpette	Salle Annexe 25 m²	Bureau 10 m² : bu- reaux de l'annexe, DEJP, FS 1, FS 2, FS 3, col de la Charmette	Bureau 15 m² : PLIE, FS 4, Col du Barioz, Col de la Pra, Col de Frey- dane, logement
Prix demi-journée	55	37,5	15	22,5
Prix jour	110	75	30	45
Prix / semaine – 3 jours facturés	330	225	90	135
Prix mois – 3 se- maines facturées	990	675	270	405
Prix an – 10 mois facturés	9 900	6 750	2 700	4 050

- D'adjoindre à la délibération le plan, annexé à la présente délibération indiquant les noms des bureaux et salles de l'Espace France Services intercommunal.

Le reste du contenu de la délibération communautaire n°DEL-2026-0049 reste valide et inchangé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les compléments à la délibération communautaire n°DEL-2026-0049 relative aux modalités de tarifications de la mise à disposition des locaux situés au sein de l'Espace France Services Grésivaudan,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

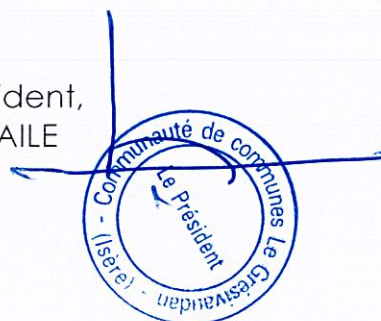
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 JUIN 2026

Le Président,
Henri BAILE



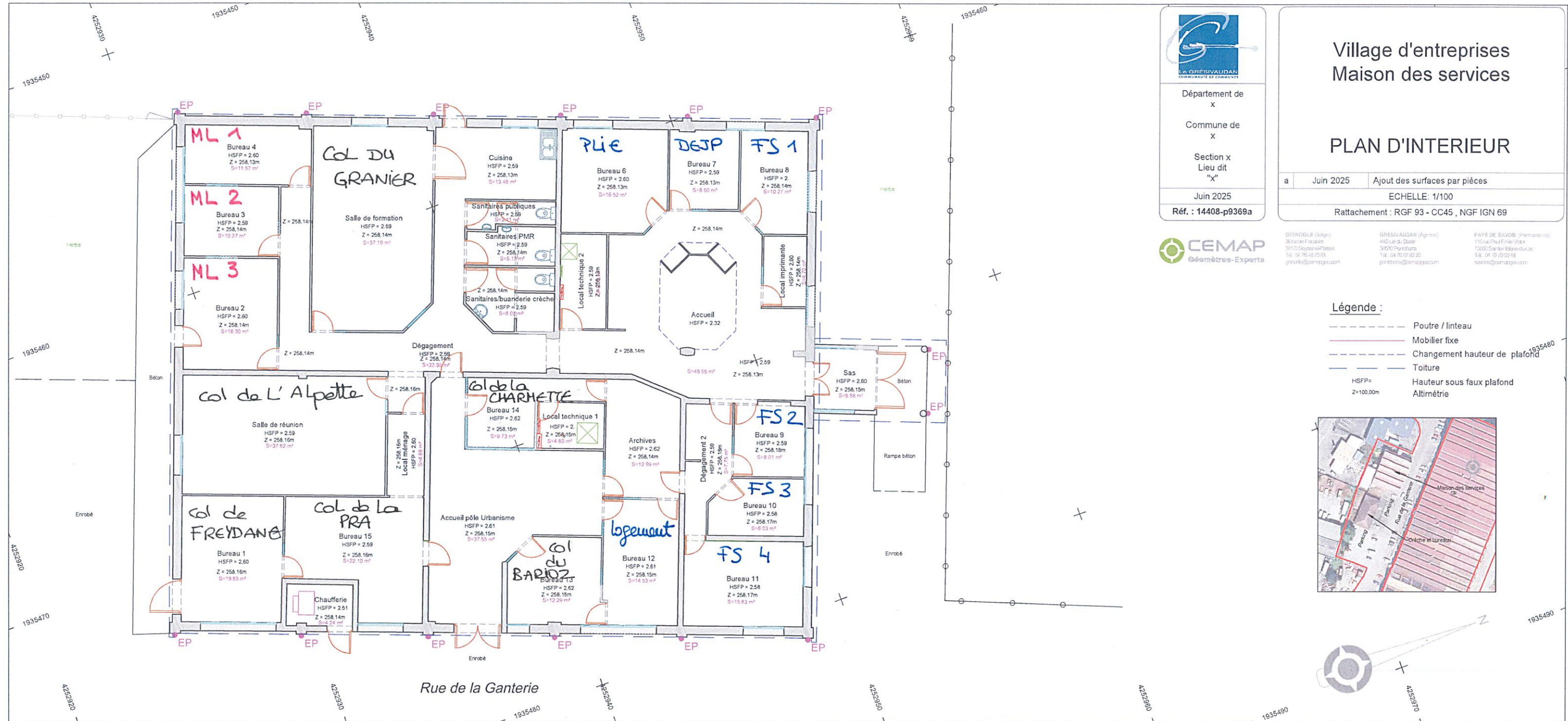
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Bureaux Réservés Grésivaudan

PLUE
DEJP
FS 1, FS 2, FS 3, FS 4
logement

Bureaux Réservés Mission Locale ML 1, ML 2, ML 3

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20260629-DEL-2026-0228-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



ANNEXE

Salle de réunion → col du Loup
petit bureau → col des 7 Laux
Bureau ADEF.